



ASSOCIATION
LES ENFANTS
DU CANAL

5, rue Vésale
75005 Paris

Tél. : 01 43 21 72 42

www.lesenfantsducanal.fr

FICHE DE POSTE :
Travailleur social Vésale (H/F)

Signalétique du poste :
Travailleur social

Rattachement hiérarchique :
Direction
Rattachement opérationnel :
Coordinatrice

1 CONDITIONS GENERALES D'EXERCICE

Le travailleur social (h/f) est salarié de l'association Les Enfants Du Canal et exerce ses missions au sein du pôle hébergement/logement sur le dispositif de stabilisation Vésale.

Le CHS Vésale est un dispositif passerelle vers le logement qui comporte plusieurs volets : un accompagnement social renforcé (ouverture des droits, démarches administratives...), et de sortie vers le logement (intermédiation locative...).

L'emploi s'inscrit dans le cadre général défini par les statuts et le projet associatif des Enfants Du Canal. L'emploi requiert une forte adhésion aux objectifs de l'association et une forte implication dans leur réalisation. Le travailleur social (h/f) met en œuvre sa mission, sous la responsabilité du coordinateur, à qui Il/elle rend compte régulièrement. Il alimente la dynamique de travail en lien avec les salariés du service. Il impulse une dimension participative dans la mise en œuvre de ses missions. Il participe aux temps forts de l'association.

1.1 Contexte interne du poste

Le travailleur social (h/f) accueille et accompagne des personnes orientées vers le dispositif Vésale afin de favoriser leur accès au logement, dans le cadre d'un accompagnement social global visant les démarches d'accès aux droits et d'insertion socio Professionnelle. Il/elle participe activement à la vie du service, du pôle hébergement/logement et de l'association.

1.2 Contexte externe du poste

Le travailleur social (h/f) Vésale exerce sa mission à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement, auprès des personnes orientées, en lien avec les autres intervenants sociaux, et lors des rencontres institutionnelles. En lien avec le coordinateur le travailleur social (h/f) prend des contacts avec des partenaires professionnels extérieurs, entretient et développe les partenariats existants notamment avec les organismes intervenant dans le secteur du logement et ceux requis par les orientations des résidents.

2. MISSIONS :

2.1 Coordination générale de la mission

- Favoriser l'accès au logement et à l'emploi des résidents du dispositif en appliquant le principe du « aller vers »;
- Accompagner les résidents au sein du centre d'hébergement et des appartements en diffus, en lien avec leurs référents sociaux ;
- Veiller à la bonne occupation de l'hébergement en fournissant les conseils et démonstrations selon le principe du « faire avec ».

2.2 Détail des missions

Vis-à-vis des résidents:

- Garantir le respect du projet du service :
 - Visites à domicile
 - Contrats d'accompagnement
 - Rencontres régulières
- Développer des possibilités d'accès à un logement autonome ou à un hébergement adapté pour les résidents au travers du partenariat : acteurs sociaux locaux, organismes HLM, réservataires et bailleurs.

Vis-à-vis des membres de l'équipe du CHS :

- Communiquer tout élément préoccupant au coordinateur dans les plus brefs délais.
- Transmettre des bilans réguliers relatifs à l'activité auprès des résidents et à l'avancée des parcours ;
- Transmettre les éléments statistiques demandés et les éléments de projet mis en place avec les résidents accompagnés ;
- Présenter au coordinateur tous les écrits et dossiers avant communication aux partenaires ;
- Participer au développement des outils pédagogiques et éducatifs d'accompagnement et de prise en charge individuels et / ou collectifs ;
- Participer aux réunions de service.

La liste des missions et des tâches est non exhaustive, et peut à tout moment faire l'objet de modifications, notifiées par la Direction, afin de permettre un fonctionnement optimal du service et une prise en charge répondant aux besoins des résidents accompagnés.

3. SAVOIRS :

3.1 Savoir-faire :

- Evaluer la situation de la personne
- Elaborer avec les personnes un projet personnalisé, si nécessaire au moyen d'un contrat d'accompagnement;
- Tenir à jour les dossiers individuels des personnes ; actualiser les tableaux de suivi de l'avancement des accompagnements
- Nouer et entretenir des relations partenariales internes ou externes avec les différents acteurs du secteur.

3.2 Savoirs :

- Expérience professionnelle souhaitée dans l'accompagnement des personnes en situation de grande précarité ;
- Bonne connaissance des dispositifs d'insertion par le logement parisiens et des acteurs institutionnels et associatifs concernés ;
- Utilisation de l'outil informatique (bureautique et Internet).
- Capacités rédactionnelles ;

3.3 Savoirs être :

- capacité d'autonomie dans l'accompagnement des personnes;
- Capacité à travailler en équipe et à travailler avec de nombreux partenaires ;
- Capacité à rendre compte ;
- Sens de l'écoute ;
- Sens de l'organisation ;
- Esprit d'initiative ;
- Capacités d'adaptation ;
- Capacités d'analyse ;

4. Rémunération et avantages :

- Indice de référence 479 de la convention collective Fehap 51
- Salaire de base brut mensuel 2193€ (hors reprise d'ancienneté)
- Prime Ségur 183€ nets mensuels
- Prime décentralisée 3%
- 18 jours de congés trimestriels supplémentaires
- Tickets restaurant
- 50% du pass navigo
- 50% de la mutuelle